

## COMITÉ DE TRANSPARENCE 123 – PROCÈS-VERBAL

26.04.2024 – ADALET (01.F.2)

### 1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

██████████ informe les membres que ██████████  
██████████ sont excusés.

██████████ fait remarquer que, lors de la réunion précédente, █ a été demandé de revenir pendant cette réunion à l'utilisation des produits d'intérêts du compte de réserve.

██████████ est d'accord avec cela.

L'ordre du jour est approuvé.

### 2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 29.03.2024

██████████ propose, à la page 4, où il est question de discussions relatives à la numérisation des notifications pour la publicité sur site web, de formuler autrement le rôle de BACHI : « prend part à la discussion à ce sujet » au lieu de « s'en charge ».

Le dernier paragraphe de la page 4 mentionne une question de ██████████ pour recevoir le budget master file 2025. Dans la version originale du PV, cela n'a pas été rendu correctement, ce qu'il a fait savoir par e-mail. C'est pourquoi la version partagée pendant la réunion a été améliorée sur ce point.

██████████ fait remarquer qu'à la page 6 de la version en néerlandais, le même paragraphe est présent en double : « ██████████ bevestigd... ».

Le PV est approuvé moyennant les remarques.

### 3. POINTS RÉCURRENTS

#### 1) Dossiers législatifs:

Le rapport a été transmis aux membres pour information. Comme de coutume, les remarques peuvent être transmises directement à ██████████.

#### 2) Plan de recrutement:

██████████ parcourt la présentation. Une mise à jour du statut est donnée concernant l'exécution du plan de personnel de 2024 le 17 avril 2024 :

28 % du plan a déjà été réalisé.

26 % est actuellement en cours.

46 % doit encore être commencé.

La prochaine slide divise les procédures par niveau. Il y a également un aperçu actuel des lignes du plan de recrutement, un tableau comparatif par niveau d'entrées en service et de départs. Enfin, il y a une présentation graphique de l'évolution de l'effectif au cours des quatre dernières années. Il est clair que l'Agence réussit davantage qu'auparavant à recruter de nouveaux collaborateurs.

■■■■■ exprime son appréciation vis-à-vis des beaux résultats enregistrés par le service P&O. L'ensemble du comité de Transparence le confirme.

#### 4. RAPPORTAGE FONDS D'INVESTISSEMENT 2024Q1

■■■■■ présente le point à l'aide d'un diaporama PowerPoint.

Il est communiqué brièvement que le rapportage a été adapté :

- tous les projets retenus sont présentés
- les projets sont regroupés par domaine
- l'ordre de grandeur d'un projet est indiqué par les codes suivants « S-M-L-XL »
- la phase dans laquelle se trouve le projet est indiquée (Feasibility study/ Starting up/ Continuation).
- le scope d'un projet est raccourci à une phrase, des détails supplémentaires peuvent toujours être demandés.

Voici les grandes évolutions du premier trimestre :

La release d'une première version du stock monitoring tool. Une mise à jour a également déjà été effectuée le 25/03/2024. Une première release de DTS2 a également été effectuée en mars, ainsi que pour MPM. Pour le fertility center, un exception report a été approuvé au niveau du comité de direction où le scope a été adapté.

Les projets sont ensuite indiqués slide par slide. ■■■■■ propose que, pendant la réunion, on écoute surtout les membres et que l'on réponde à leurs questions.

■■■■■ pose une question concernant la slide 16, celle-ci ne concerne vraisemblablement pas l'homéovigilance mais bien l'hémovigilance. Cela est confirmé par ■■■■■.

■■■■■ remercie l'AFMPS d'avoir adapté le rapportage de projet avec plus d'indicateurs qui expliquent la phase dans laquelle se trouve un projet ainsi que la taille.

■■■■■ demande comment on évalue la taille d'un projet : cela se fait-il en fonction du nombre d'heures que l'on y consacre ? ■■■■■ indique que c'est en fonction du budget.

#### 5. COMPTES ANNUELS 2023

■■■■■ donne la parole à ■■■■■ concernant les résultats du compte annuel.

L'Excel comprend 3 onglets. Le premier onglet donne un aperçu global des recettes et dépenses, le deuxième onglet se concentre sur les dépenses et le troisième onglet donne plus de détails sur les recettes.

118 millions d'euros ont été budgétés, et ce montant a été augmenté de 400.000 euros pour la présidence belge de l'UE.

Si l'on regarde le résultat, on voit que 112,8 millions d'euros ont été dépensés par opposition à 115,3 millions d'euros de recettes. Cela signifie un résultat positif de 2,4 millions d'euros. 20 % de celui-ci est retourné à l'État et le reste a été déduit des différentes recettes du secteur via la clé de répartition des taxes variables. Les taxes perçues ont donc diminué de 2 millions d'euros au total.

Nous arrivons ainsi finalement à 113,3 millions d'euros de recettes et dépenses.

96 % du budget a été réalisé. Il y a eu une réduction des dépenses de 5 millions d'euros et il y a également eu une diminution des recettes de 5 millions d'euros.

Il est expliqué plus en détail comment on arrive aux 5 millions pour les dépenses :

- Les remboursements à l'État : Ceux-ci se sont avérés beaucoup plus élevés en réalité que ce qui était prévu dans le budget, car ce dernier n'inclut pas les remboursements (taxes variables, Accord d'été).

- Apurement des recettes irrécouvrables : Celles-ci sont le résultat d'une analyse interne de factures qui datent de plus de 5 ans et que, selon la loi, nous ne pouvons plus percevoir. Cet exercice aura désormais lieu chaque année, mais le montant ne sera plus aussi important.

██████████ regrette que nous ayons manqué 2,3 millions de recettes, mais estime que c'est une bonne chose que l'AFMPS suive cela de plus en plus et perde ainsi moins de recettes à l'avenir.

██████████ fait remarquer que le suivi interne sera bien meilleur. Pour relancer le délai de 5 ans, il suffit déjà d'envoyer un rappel.

██████████ demande si l'on peut s'attendre à ce que cette ligne soit également présente l'année prochaine mais alors avec l'attente que le montant soit bien moindre. ██████████ le confirme.

██████████ explique que le passage de paiements anticipés à un système de facturation entraîne automatiquement des mauvais payeurs. Comme déjà indiqué par ██████████, le but est bien de mieux suivre cela entre autres en envoyant plus de rappels et grâce à une collaboration avec le SPF Finances (Recouvrement) pour les mauvais payeurs.

██████████ va plus loin dans l'explication des dépenses. Pour les frais de fonctionnement, nous avons une réduction des dépenses de 2,3 millions d'euros (par rapport au budget) chez Sciensano. C'est dû aux difficultés et parfois au délai un peu plus long pour les recrutements. Concrètement, il s'agit de deux profils à la DGPOST qui n'ont pas pu être pourvus en 2023. Les congés de maladie et de parentalité ont conduit à une sous-utilisation. Les deux profils ouverts ainsi qu'un nouveau profil qui a été pourvu en 2024, ont entre-temps déjà été recrutés. Le delta sera donc bien inférieur en 2024.

Nous arrivons ensuite aux frais de personnel avec un montant de moins 5 millions d'euros. Initialement, ce montant était plus élevé mais nous avons effectué une opération unique, à savoir la création d'une provision pour les jours de vacances non pris, sur recommandation de la Cour des comptes. La Cour des comptes n'a pas communiqué comment cela devait se faire, mais l'Institut des réviseurs d'entreprises a examiné cela plus en détail pendant une journée du secteur public en octobre 2022. Deloitte et l'AFMPS ont alors développé ensemble une méthodologie pour reprendre dans la comptabilité les jours de vacances non pris comme dette sociale.

██████████ fait remarquer que ce poste peut être considéré comme une sorte d'assainissement. À l'avenir, celui-ci devrait donc être réduit.

■■■■■ fait remarquer que cela n'a pas d'impact budgétaire. À la question de savoir si cela est un « one shot » et que le montant ne sera donc plus aussi élevé l'année prochaine, ■■■■■ répond qu'il sera en effet nettement inférieur. Il est toutefois exact que les collaborateurs peuvent épargner leurs vacances sur le congé de maladie de longue durée. Et depuis environ 4 ans, les membres du personnel peuvent épargner chaque année un certain nombre de jours de congé jusqu'à leur pension. Ils peuvent utiliser cette « épargne » pour un congé sabbatique ou pour prendre leur pension un peu plus tôt. Il faut tenir compte chaque année au niveau budgétaire de l'augmentation de cette « épargne ».

■■■■■ estime qu'une sous-utilisation de l'enveloppe du personnel contribue également au delta. ■■■■■ demande s'il est possible de quantifier la provision pour les jours de congé non pris.

■■■■■ explique que l'on parle de 20 jours par personne, dont 11 jours d'« épargne ». Une journée moyenne coûte 550 euros. Cela revient donc à 11.000 euros par personne, fois 550 personnes. On arrive ainsi à 6 millions d'euros. Un tableau s'affiche qui indique combien de jours on peut épargner en fonction de son âge. L'année prochaine, chaque poste d'économies passera de 2 à 3 jours.

■■■■■ donne la parole à ■■■■■ pour expliquer les recettes.

■■■■■ explique comment cela se fait que les recettes sont inférieures de 5 millions d'euros à ce qui avait été budgété.

Le plus 1 million, ce sont les intérêts de la réserve qui n'ont pas été prévus dans le budget. On se penche ensuite sur la colonne G pour les recettes uniques. Grâce au renforcement de l'équipe Budget et Contrôle de gestion, de nombreuses analyses ont eu lieu. On a ainsi pu récupérer 1,7 millions d'euros dans la taxe sur le chiffre d'affaires des dispositifs médicaux. Pour les taxes sur le conditionnement, ■■■■■ a également mieux effectué le suivi pour la perception des taxes. On a perçu ici 2 millions d'euros en plus.

En tant que ■■■■■, on continuera à se concentrer sur les arriérés, mais on ne peut s'attendre à ce que le montant récupéré soit aussi élevé chaque année.

Sans ces recettes uniques, il y avait entre la réalité et le budget une différence de 9 à 10 millions et non de 5 millions.

Dans ces recettes « Fee for service », il y a un déficit au niveau des études cliniques pour les IVDR et MDR. Une explication possible à ce sujet est la nouvelle législation dans laquelle le nombre de dossiers a été surestimé. On sait également que les *fees* sont assez élevés. ■■■■■ est d'accord avec cela.

Enfin, il y a également des recettes inférieures au niveau du CTA.

■■■■■ demande si cela est l'impact de la diminution des recherches cliniques en BE. ■■■■■ répond que la déclaration doit être recherchée ailleurs. Les firmes ont continué à donner la préférence à l'ancien système (CTA, payant) plutôt qu'au nouveau système (CTR, gratuit). Le nouveau système CTIS n'est pas si convivial pour les stakeholders.

■■■■■ remercie l'équipe pour le meilleur suivi des taxes trimestrielles sur le conditionnement. Il a quand même encore une question concernant la taxe annuelle pour les distributeurs, car il manque 0,5 millions de recettes.

■■■■■ confirme cette constatation et explique que pour une meilleure perception des taxes sur le conditionnement, on a donné priorité au compte 1 parce que celui-ci est pour le SCM la seule source de recettes, là où ■■■■■ peut elle-même supporter ses dépenses via une multitude de sources de financement.

■ ajoute que, par le passé, on a budgété dans les recettes ce que l'on escomptait percevoir, sans forcément disposer à cet effet de la base légale correcte. Si finalement il n'y a pas de base légale, il est normal que la réalité soit inférieure au budget.

■ demande s'il s'agit de réelles perceptions de montants ou de recettes facturées. ■ confirme qu'il s'agit de recettes facturées.

■ explique également que l'ensemble des coûts a été repris dans le budget mais qu'il y a un accord avec le secteur pour répartir la réalité des recettes en fonction des dépenses réelles. La loi de financement de décembre 2023 contenait des dispositions pour 2024 et 2025 pour permettre ainsi un trajet de croissance. Les montants budgétés sont ceux qui seront nécessaires à l'avenir si les dépenses ont effectivement lieu. La raison de ce retard est la difficulté de recruter tous les membres du personnel budgétés. Pour 2026, il n'y a pas encore de dispositions de financement. Le delta de 10 millions n'est donc pas encore entièrement financé.

## 6. BUDGET 2025

■ commente le budget au moyen d'une présentation.

Il y a une indexation de 2 % des dépenses en personnel et une augmentation de 1,9 % des frais de fonctionnement et d'investissement.

La cotisation de pension est de 52,5 % (tout comme en 2024) et pas de 54 % comme indiqué la fois passée. Cela signifie que les coûts salariaux standard sont légèrement inférieurs à ce qui avait été présenté la fois passée. Entre 2023 et 2024, nous observons une forte augmentation des coûts salariaux standard. La raison de celle-ci est l'inflation élevée en 2023 qui revient dans ces chiffres avec un an de retard. L'augmentation de 2025 par rapport à 2024 est limitée parce que l'inflation en 2024 est plus ou moins sous contrôle.

Une petite adaptation du taux d'intérêt de la Banque centrale européenne va conduire à une petite baisse des taux d'intérêt sur notre compte de réserve.

La fois passée, ■ ont communiqué quels volumes ils voulaient adapter et ont également proposé quelques adaptations aux outputs. Dans une année électorale, le but n'est toutefois pas de soumettre un budget avec de grandes adaptations. C'est pourquoi nous avons établi une nouvelle version du Budget Master File sans grandes adaptations de volume. Nous parlons de « politique constante ».

■ demande comment l'on doit comprendre que les grands volumes ont été annulés. Les services opérationnels ont évalué ces volumes avec précision. Qu'est-ce qui a été retenu et qu'est-ce qui ne l'a pas été, et pourquoi ? S'il y a une attente que les volumes d'un certain output augmentent à cause du fait qu'on attende plus de dossiers, cela relève alors selon lui d'une politique constante. De nouveaux outputs découlant d'une exécution d'une nouvelle exigence législative devraient également être possibles. Il serait bien de pouvoir examiner cela avec le BMF. Si plus tard dans l'année, nous avons un gouvernement qui veut augmenter le budget de ■, il faudra alors peut-être chercher un financement en toute hâte. Il vaut mieux déjà préparer ce financement sur la base d'un BMF réaliste.

■ répond que ■ a raison si nous avons une variation de volume et qu'un tarif a déjà été voté, il n'y a alors pas de problème, sauf si les tarifs ne correspondent pas aux coûts. Il y a également une demande de stabilité dans les tarifs. Un delta se crée ainsi entre les tarifs nécessaires et les réels. Ce delta est couvert pas une taxe. La probabilité qu'il y ait une loi avant la fin de l'année qui modifie les degrés de taxation, est très faible. Le delta risque donc d'augmenter en cas d'augmentation du volume des outputs dont le « fee » est trop faible. Afin d'éviter cela, nous venons

avec un budget dans le cadre d'une politique constante. Mais nous souhaitons en même temps établir un autre budget, qui pourrait alors être réalisé s'il y a quand même un gouvernement à temps ou qui pourrait sinon quand même être utile comme préparation du budget pour 2026.

■■■■■ demande si l'on pourrait quand même prouver via le BMF ou un autre Excel où les volumes divergent entre 2023 et 2024 et où l'on peut voir clairement ce qui est retenu ou non dans le cadre du budget conformément à la politique constante.

■■■■■ est entièrement d'accord avec ■■■■■ sur le fait que l'on doit quand même faire l'exercice cet été concernant un BMF réaliste qui pourrait alors être repris dans une proposition de loi si l'on avait un nouveau gouvernement pour décembre 2024.

■■■■■ explique que les petites fluctuations ont été conservées mais que les grandes ont été annulées. Le 08/05, ■■■■■ introduira son budget auprès de BOSA. Cela sera la proposition actuelle. En juin/juillet, on voudrait garder les groupes de travail pour discuter ensuite en détail du BMF « réaliste » et examiner comment on est prêt à financer celui-ci.

■■■■■ estime que cela a peu de sens, vu que les firmes soumettront bien les dossiers évalués par le « business ».

■■■■■ confirme que ces dossiers seront vraisemblablement soumis et si le coût de ceux-ci n'est pas couvert par un « fee » individuel, les ressources pour traiter le dossier ne seront pas disponibles. Il insiste sur le fait que les changements dans les volumes qui sont couverts par un « fee » individuel ont bien été effectués.

■■■■■ explique que là où l'on parle d'un output qui est couvert par une taxe, aucune adaptation ne peut être effectuée vu que nous ne pouvons pas modifier la loi.

■■■■■ demande quel budget l'on soumettra pour avis. S'agit-il du budget réel ou du budget conformément à la politique constante ?

■■■■■ indique que le budget que nous devons soumettre doit bien se faire selon les directives du SPF BOSA. La présidente et les membres estiment toutefois qu'il s'agit d'un budget peu réaliste.

■■■■■ indique que les membres du Comité de transparence peuvent toutefois apporter quelques nuances dans leur avis.

■■■■■ insiste sur le fait que l'AFMPS fonctionne dans le cadre de l'administration fédérale. Les directives BOSA pour l'établissement d'un budget visent surtout les services publics plus classiques qui connaissent peu de variation dans leur budget.

■■■■■ reste sans réponse à sa question : qu'entend-t-on précisément par « politique constante » ?

Pour ■■■■■, le contenu de la circulaire de BOSA n'est toutefois pas entièrement inattendu. Pourquoi a-t-on donc demandé d'établir un BMF dans ces circonstances ?

■■■■■ indique que les chiffres du « business » étaient étonnamment élevés, animés par un certain positivisme. D'où la proposition de reprendre cela et d'en discuter avec les membres cet été. Une politique constante implique toutefois un équilibre entre recettes et dépenses. Une augmentation des dépenses sans compensation ne relève pas d'une politique constante.

Certains processus sont couverts par un « fee » individuel et d'autres par une taxe. On ne peut pas modifier la taxe comme ça. Les taxes ne couvrent déjà pas tout aujourd'hui et le but ne peut pas être d'accroître ce fossé en faisant augmenter les dépenses.

■■■■■ explique encore une fois le contexte dans lequel on doit fonctionner. Nous ne pouvons pas introduire de budget pour lequel il n'y a pas de recettes.

■■■■■ demande ce qu'il en est de modifications autres que le volume. Des augmentations, par exemple avec l'application de la législation actuelle telle celle de la FMD.

■■■■■ explique que le travail sera fait, bien que cela ne soit pas prévu sur le plan budgétaire.

■■■■■ estime que l'on fait un peu de « cherry picking » en remplissant une « politique constante ». Dans la prochaine slide, il est question de la taxe « indisponibilités », qui n'a pas encore de base légale.

■■■■■ indique que l'on progresse bien avec la taxe « indisponibilités » parce que le projet de loi a déjà été introduit au Parlement.

Une discussion suivra sur la manière dont il faut maintenant fournir un éventuel avis concernant le budget proposé.

■■■■■ explique ce qui est bien repris dans le budget, notamment une partie des ATMP et une augmentation du compte « flowthrough » numéro 1. Certaines attentes sont donc bien remplies.

■■■■■ résume que l'on doit maintenant donner un avis dans le cadre des directives de BOSA, établies dans le contexte d'une politique constante. Pendant l'été, le but est bien de quand même entamer la discussion via le BMF supplémentaire (rendu de la réalité). Le comité souhaite effectuer cet exercice pendant l'été comme préparation à une nouvelle loi qui peut alors être reprise avec un nouveau gouvernement.

Le Comité de transparence doit transmettre son avis par écrit pour le 8 mai.

La présidente donne de nouveau la parole à ■■■■■ pour continuer la présentation.

Il explique que deux clés de répartition ont été adaptées :

D128 – Comités d'éthique – CTA : demandeurs d'études cliniques humain

D689-692 - Comité d'éthique / Collège MDR/IVDR : dispositifs médicaux

■■■■■ pose des questions concernant ce montant et concernant « Others (non contributing) » qui contribuent quand même à hauteur de +/- dix millions au budget dépenses.

■■■■■ explique que dans ces dix millions, environ cinq sont couverts par la dotation parce qu'il s'agit de sang et de matériel corporel humain. Les cinq autres millions concernent entre autres toutes sortes de services vis-à-vis des citoyens, les activités de l'Unité spéciale d'enquête, les examens en laboratoire, l'aide à la justice, etc. Ces coûts sont répartis au moyen d'une clé de répartition qui reflète le poids des secteurs dans les activités de l'AFMPS.

L'impact pour les dispositifs médicaux est limité, vu que les outputs D689-692 ont par le passé déjà été payés par le secteur via un « fee for service ». Le poids du secteur des dispositifs médicaux augmente toutefois ce qui fait que leur contribution aux dépenses générales augmentera également. Il représente environ 19 % et il sera probablement augmenté de 0,5 - 1 %. ■■■■■ fait remarquer qu'elle contribuerait plus volontiers à un coût bénéficiant directement au secteur lui-même. ■■■■■ explique que le bénéfice est indirect. Le travail effectué par ces comités d'éthique bénéficie en fin de compte aux membres de ■■■■■.

■■■■■ fait remarquer qu'il n'est en effet pas évident de bien savoir ce qu'il en est de « Others (non contributing) ». À cet effet, il est bon d'avoir les différents BMF au fil des années. Cela aide pour se faire une idée.

■■■■■ demande que l'on donne encore un aperçu des parties « others ». Il serait utile de réexaminer un peu s'il n'y a pas parmi ces stakeholders des acteurs commerciaux et si nécessaire d'entamer une discussion avec la cellule stratégique pour les faire contribuer au financement de l'■■■■■. ■■■■■ confirme que cela est certainement possible. ■■■■■ demande si ce n'est donc pas le bon moment pour demander une révision de la dotation. ■■■■■ indique que le timing est en effet adéquat pour mener une discussion avec les partis politiques.

■■■■■ prend la parole pour fournir des explications supplémentaires à la slide 4 concernant le budget pour 2025. La première colonne est le budget initial 2024, la deuxième colonne le contrôle budgétaire de 2024. On parle d'un total de 127 millions d'euros et après contrôle budgétaire, un million et demi d'euros sont venus s'ajouter. Cette différence se trouve dans l'intérêt sur les réserves et les dépenses des chèques-repas.

Le budget 2025 est de 135,7 millions. C'est une augmentation d'un peu moins de sept millions par rapport au budget ajusté 2024. Les déclarations sont l'indexation de 2 % (2,5 millions d'euros), les modifications qui ont bien été retenues dans le BMF (13 équivalents temps plein supplémentaires, dont 9 pour les ATMP) et une augmentation des « flowthroughs ».

Cette dernière a deux composantes. Une nouvelle ligne a été ajoutée pour la taxe sur les indisponibilités (3,6 millions d'euros). Le budget SCM augmente de 0,5 millions d'euros.

■■■■■ fait une remarque concernant le coût pour les contributions aux pensions de 52,5 %. Bien que cela soit identique à l'année précédente, il estime qu'il est injuste que les stakeholders doivent payer quelque chose qui est en fait la conséquence d'une décision des pouvoirs publics. La présidente fait remarquer que ce point peut être repris dans la discussion que l'on souhaite avoir avec le futur gouvernement. Il est expliqué que le budget qui sera soumis est bien la colonne ayant comme titre INI2025.

À la slide suivante, ■■■■■ explique davantage comment les 135 millions sont répartis entre les secteurs et la dotation. À la dotation, on voit de nouveau les dix millions de l'accord d'été. ■■■■■ demande ainsi à BOSA de déjà prévoir l'argent suivant les estimations internes du nombre de dossiers. Celles-ci sont plus élevées qu'en 2023. Si BOSA n'est pas d'accord avec cela, ■■■■■ enverra une facture sur la base du nombre réel de dossiers (avec les tarifs de la loi de financement de décembre 2023). ■■■■■ explique qu'il ne s'agit pas ici d'un retour au montant initial de dix millions de l'accord d'été. Celui-ci a entre-temps été divisé en cinq millions pour le SPF Santé publique et cinq millions qui sont restés à ■■■■■. Le budget ■■■■■ est maintenant augmenté. Le coût total de l'accord d'été est maintenant de 16 millions d'euros, une forte augmentation par rapport à l'accord initial.

■■■■■ demande un peu plus d'explications concernant la ligne « Projets européens » qui se trouve aussi bien aux dotations qu'aux secteurs et ligne séparée EMA qui représente 9 millions d'euros.

■■■■■ explique que les projets européens dans le cadre de la dotation concernent uniquement le projet CT Cure.

Les autres projets européens, qui sont en cours dans les secteurs, sont la poursuite des projets déjà en cours. 80 % de ces projets sont payés par l'Europe et 20 % par les secteurs, tout comme les années précédentes.

L'EMA concerne les dossiers européens liés aux autorisations, variations, avis scientifiques et encore une petite partie relative à l'inspection.

Pour la bioplatform, c'est une poursuite de 2024 mais avec indexation. Pour 2026, le financement sera revu.

■■■■■ donne d'autres explications sur la répartition des coûts par secteurs pour les lignes qui relèvent de la base et des projets. On utilise à cet effet la clé des dépenses générales. Pour la

bioplatform, c'est différent car cette dépense peut être attribuée spécifiquement à un secteur, à savoir les demandeurs d'études cliniques humain.

Le budget proposé ne demande pas de modification de la loi de financement. Pendant les mois de juin et juillet, on aimerait faire un nouveau BMF, en tenant compte des volumes estimés par le « business », et de plus entamer la discussion avec les différents secteurs sur ce qui change et comment on va financer cela.

■■■■■ demande s'ils peuvent avoir le BMF qui est lié à la « politique constante ». ■■■■■ confirme que c'est possible, mais indique que la plupart des questions recevront une réponse dans le BMF qui sera partagé cet été avec les secteurs. ■■■■■ demande si les membres peuvent être d'accord que l'on ne pose donc pas de questions concernant la « politique constante » BMF. Les membres marquent leur accord.

■■■■■ demande si les membres peuvent être d'accord avec la proposition suivante :

Dans le BMF, on aura les chiffres de 2023, 2024 et 2025. Pour cette dernière année, il y a deux colonnes : politique constante et « réaliste ». Les données seront partagées avec les membres pendant les groupes de travail. Les membres marquent leur accord.

Une explication est également donnée concernant la clé « dépenses générales ». Celle-ci est basée sur les dépenses des trois dernières années, cartographiée via l'exercice de financement croisé. Pour 2023, celle-ci est encore en vigueur. Les chiffres sont basés sur la clé actuelle dans la colonne « 2020-2022 ». Ensuite, une dernière slide expliquant comment les dépenses sont réparties par secteur est partagée. On voit les chiffres pour 2025 et la différence par secteur par rapport à 2024. Les coûts des « others » sont également répartis entre les différents stakeholders. Cela donne alors un total de base par secteur. À cela, on ajoute encore le coût des projets européens, bioplatform et projets européens, ce qui résulte dans le coût total par secteur.

C'est le résultat d'une histoire complexe où ■■■■■ a ajouté certains highlights en mauve en bas du tableau. ■■■■■ souhaite reprendre la discussion une fois que l'on commencera les groupes de travail.

■■■■■ demande si le rattrapage du paiement des vétérinaires (dépôts vétérinaires) est prévu ou pas ? ■■■■■ se demande si cela n'était pas prévu dans la ligne « pluriannuel ». Cela sera examiné après la réunion. En ce qui concerne la question de Mme Dessel sur l'utilisation des intérêts, celle-ci sera reprise lors de la prochaine réunion. ■■■■■ fait reprendre cela comme point d'action.

Point DIVERS :

■■■■■ souhaite indiquer que le cabinet a envoyé une réponse. Les membres prennent acte de la réponse. ■■■■■ insiste sur le fait que cela reste bien important que l'on mette l'accent sur les problèmes.

■■■■■ clôture la réunion à 15 h 43 et remercie tous les membres pour leur collaboration. La prochaine réunion du comité aura lieu le 31 mai 2024.